

CHARTRE GRAPHIQUE DU PROGRAMME « GOUV.CI »

Juin 2010

CHARTRE GRAPHIQUE « GOUV.CI »

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
I. CONTEXTE.....	2
II. QU'EST CE QU'UNE CHARTE GRAPHIQUE ?	3
III. LA CHARTE GRAPHIQUE DU « GOUV.CI »	4
III.1. LES ELEMENTS D'IDENTIFICATION.....	4
III.2. LES ELEMENTS D'ORIENTATION.....	6
III.2.1 MENU HORIZONTAL OU ENCORE BARRE DE MENU PRINCIPAL	6
III.2.2 COLONNE DE GAUCHE	6
III.2.3 COLONNE CENTRALE	6
III.2.4 COLONNE DE DROITE	6
III.2.5 BAS DE PAGE (FOOTER)	6
III.3. LES ELEMENTS DE CONTENU	7
III.3.1 LE TEXTE	7
III.3.2 LA TYPOGRAPHIE	7
III.3.3 LES IMAGES OU PHOTOS	7
III.3.4 LES DOCUMENTS	8
III.4. LES ELEMENTS DE PROGRAMMATION.....	8
III.4. LA PAGE DE CONTACT MULTICANAL.....	8
III.5. LA COMPATIBILITE MOBILE (RESPONSIVE)	8
IV. CONCLUSION.....	9

I. CONTEXTE

Le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG) a été créé par l'arrêté N°14/CAB/PM du 17 juin 2004.

Cette structure gouvernementale est placée sous l'autorité du Premier ministre.

Les missions qui ont été assignées sont les suivantes :

- Informer le gouvernement sur l'évolution de l'opinion publique, les médias et les attentes des populations
- Informer sur l'action du Premier Ministre et du Gouvernement
- Coordonner les actions de communication gouvernementale

Soucieux d'informer les populations sur les actions du gouvernement via les différents canaux de diffusions aussi bien traditionnel que moderne, le CICG a entamé en 2007 la création des sites web des institutions gouvernementales. Il s'agit du programme « Gouv.ci ».

Ce programme a pour objectif d'assurer, d'harmoniser et de pérenniser la présence du Gouvernement de Côte d'Ivoire sur Internet. Afin de baliser cette présence, un ensemble de règles sont définis et consignés dans ce document intitulé « *Charte graphique du programme gouv.ci* »

II. QU'EST CE QU'UNE CHARTE GRAPHIQUE ?

La charte graphique, c'est un ensemble d'éléments visuels regroupés en règles pratiques à observer pour :

- Présenter un site Internet agréable et d'aspect homogène.
- Faciliter la navigation et la lecture de l'internaute grâce à des constantes visuelles (accès rapide et intuitif à l'information).

Ces éléments visuels doivent être clairs, s'afficher rapidement, être toujours là où on pense les trouver, remplir correctement une seule et même fonction, et rendre explicite les rubriques (organisation et disposition des rubriques) grâce à une navigation efficace. En bref, la charte graphique, c'est l'art et la manière de rendre un site ergonomique, facile et agréable à consulter.

Elle doit répondre à trois fonctions :

- Lisibilité (pour une bonne lecture),
- Hiérarchie de l'information (pour une bonne compréhension),
- Unité de la mise en page (pour une bonne mémorisation).

" « Sur quelle genre de site suis-je tombé(e) ? » se demande instantanément l'internaute en découvrant pour la première fois un site web ? ".

La charte graphique définit un style immédiatement reconnaissable, et dispensant une atmosphère. Les photos choisies, les couleurs, l'organisation des pages, tout cet ensemble donne un style. Le style adéquat pour les sites gouvernementaux est le style « officiel, institutionnel ». Officiel par son contenu et institutionnel par son apparence.

Nous éviterons les styles « branché » ou encore « fantaisiste ». Bref, pas d'animations flash extraordinaires, ni de fantaisies graphiques qui trouveront plutôt leur place sur des blogs (ex : fleurs, couleurs criardes, smileys, photomontages, commerce, publicité, évènementiels etc.)

III. LA CHARTE GRAPHIQUE DU « GOUV.CI »

III.1. Les éléments d'identification

La taille standard retenue dans le cadre du programme « gouv.ci » est de **1000px** en largeur ce qui correspond à la résolution d'écran 1024 x 768 et plus.

Le style des sites gouvernementaux doit être **reconnaisable** à partir d'un certain nombre d'éléments :

- **La nomenclature « gouv.ci »** : Tous les sites du programme ont une racine commune « **gouv.ci** ». Le portail officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire a pour adresse web : www.gouv.ci.

Ainsi, chaque Ministère a son adresse qui se compose du domaine d'activité suivi de la racine « **gouv.ci** ».

Par exemple :

Ministère de l'Agriculture → www.agriculture.gouv.ci


Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique → www.sante.gouv.ci

Ministère de l'Education Nationale → www.education.gouv.ci

Pour la nomenclature complète (voir annexe : Nomenclature GOUV.CI)

- **L'armoire de la République de Côte d'Ivoire** : Pour ce qui est du programme « GOUV.CI », l'armoire retenu est celle avec les couleurs DORE-VERT. Les dimensions permettant une lisibilité de « REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE » sur cette armoire sont **140px X 110px** minimum. Cette armoire doit être posé dans un fond blanc (avec ou sans opacité réduite). Elle est positionnée dans l'entête du site à gauche lorsque l'institution n'a pas de logo et à droite lorsqu'il y a un logo.



- **Le FAVICON** : Le favicon est l'icône qui s'affiche dans la barre d'adresse et dans l'onglet de la page du navigateur. L'icône permettant d'identifier les sites gouvernementaux est le drapeau de la République de Côte d'Ivoire.
- 
- Le drapeau de la République de Côte d'Ivoire est représenté par trois bandes horizontales de couleur : une bande supérieure dorée, une bande médiane blanche et une bande inférieure verte.
- **Le réseau des bannières publicitaires** : Un réseau de bannières publicitaires a été développé pour permettre une communication déployée sur l'ensemble des sites gouvernementaux. En effet, des bannières à dimension classique **490x60px** (adaptée à tout type de site) sont conçues et mises en ligne. Une bannière montée sur un site gouvernemental apparait automatiquement sur tous les autres sites du programme « gouv.ci ».

Deux bannières sont montées sur chaque site. Il y a la bannière de haut et la bannière de bas. Les bannières peuvent aussi être alignées horizontalement, l'un juxtaposé à l'autre.

- **Couleurs** : Les sites du gouvernement peuvent refléter les couleurs nationales (Orange Blanc Vert), peuvent partir d'au moins une des couleurs (Vert ou orange). D'autres couleurs sont autorisées pourvu d'obtenir une harmonie supportable par les usagers.

ILLUSTRATION ENTETE DES SITES GOUVERNEMENTAUX

930-1000 Pixels

De 150
A 300
Pixels

DENOMINATION DE L'ENTITE GOUVERNEMENTALE

140-185 pixels



Police : Trébuchet MS/Verdana/Arial

ZONE ILLUSTRATION

Les boutons recensant les rubriques principales du site

Menu principale du site web

Col1

Col2

Col3

930-1000 Pixels

De 150
A 300
Pixels

DENOMINATION DE L'ENTITE GOUVERNEMENTALE

140-185 pixels

LOGO
ENTITE

Police : Trébuchet MS/Verdana/Arial



ZONE ILLUSTRATION

Les boutons recensant les rubriques principales du site

Menu principale du site web

Col1

Col2

Col3

III.2. Les éléments d'orientation

D'entrée, précisons que la navigation dans le site se fait de quatre (4) manières possibles :

- En cliquant sur les titres des rubriques,
- En utilisant les boutons « *précédent-suivant* » du navigateur,
- En cliquant sur les liens internes
- En navigant grâce au « plan du site »

L'option de « pop-up » ou de fenêtres surgissant après un clic n'est pas retenue car ce type de lecture n'est pas pratique et on se retrouve vite avec des fenêtres ouvertes un peu partout, ce qui gêne la lecture.

III.2.1 Menu horizontal ou encore Barre de menu principal

Les menus horizontaux simples et clairs, sont toujours au même endroit. Elles reprennent les menus principaux et standards du site. Ils peuvent être déroulants.

Ils commencent par le bouton « ACCUEIL » et se termine par le bouton « CONTACTS »

ACCUEIL	BOUTON1	BOUTON ...	CONTACTS
	BOUTON1 .1		
	BOUTON1.2		

Le corps des sites gouvernementaux se compose de trois colonnes, de deux colonnes ou d'une colonne selon le besoin.

III.2.2 Colonne de gauche

La colonne de gauche contient les menus d'informations d'ordre général sur l'institution et les informations d'organisation.

III.2.3 Colonne centrale

Cette colonne contient les informations dynamiques à savoir les différentes informations d'actualité, agenda, flash info, les documents publiés...

III.2.4 Colonne de droite

Elle sert à présenter les « Focus », les informations thématiques et à mettre en avant les services en ligne, les informations pratiques destinés aux Internautes.

III.2.5 Bas de page (footer)

L'année de mise en ligne du site sera intégrée en bas de page. On doit également insérer le nom de l'Institution, un copyright. Si besoin les contacts de l'institution. Il faudra également insérer les noms du réalisateur et de l'hébergeur du site.

Par exemple :

Plan du site	
Liste des sites transverses de l'Administration (Portails nationaux tels « Annuaire des services publics, services public, Open data, Gouv.ci, eAdministration, etc...)	
© 2006 – Ministère de l'Agriculture – Tous droits réservés	Réalisation : CIGC / XXXX Hébergement : SNDI

III.3. Les éléments de contenu

III.3.1 Le texte

Les Internautes se priveraient bien de trop de littérature au profit de textes courts, précis et concis répondant directement aux questions qu'ils se posent... Le texte doit être structuré avec des titres, si nécessaire avec des surtitres, des sous-titres et un contenu avec des intertitres visibles. Le texte pourra être accompagné d'une photo (deux maximum). Afin de répéter automatiquement la même mise en forme textuelle avec les mêmes spécifications de polices, corps de police, couleurs et organisation des titres, des feuilles de styles (dites « CSS ») devront être préparées.

Le contenu du texte doit être de couleur noir ou gris foncé.

III.3.2 La typographie

La typographie nous vient de l'imprimerie. C'est l'art d'organiser les caractères pour donner des styles de lecture différents. Les caractères typographiques sont réunis en familles (romain, à empattements, fantaisie, etc.), en polices (Verdana, Trébuchet, Arial, Garamond, Times, Caravelle, Helvetica...) et en fontes (gras, corps 1, 2 ou 3, italique...).

Pour les sites du programme « gouv.ci », nous retiendrons la famille typographique dite « à bâtons », très pratique pour la lecture sur Internet et très belle à l'écran. Il s'agit des polices suivantes : Verdana, Arial, Trébuchet.

III.3.3 Les images ou photos

La photo doit être au format JPEG, GIF ou PNG, résolution 72 dpi, format L600 x H400 pixels maximum, poids de 60 ko maximum. Cette recommandation permet d'éviter la lenteur dans le chargement des pages.

III.3.4 Les documents

Les documents ou formulaire à mettre en ligne doivent être absolument au format **PDF** pour éviter un minimum de modifications.

Les documents mis en ligne doivent comporter en entête les éléments d'identification de l'institution émettrice (armoirie, nom de l'institution, logo, etc.)

III.4. Les éléments de programmation

Les sites gouvernementaux doivent être développés dans un environnement PHP/MYSQL pour permettre une compatibilité avec les serveurs de la SNDI qui tournent quasiment tous sur le système d'exploitation LINUX.

III.4. La page de contact multicanal

La page de contact de tous les sites gouvernementaux doit être multicanal :

L'utilisateur doit pouvoir joindre la structure par :

- Adresse téléphonique
- Adresse géographique et Géolocalisation
- Adresse postale
- Adresse électronique
- Formulaire de contact

III.5. La compatibilité mobile (Responsive)

Les sites gouvernementaux doivent être « Responsive » et s'adapter à tout type d'équipement (Smartphone, tablette, PC, ...)



IV. CONCLUSION

Une bonne charte graphique, appliquée à toutes les pages du site, est celle qui met à l'aise l'internaute pour qu'il puisse oublier le décor et se concentrer sur le contenu.

Le gouvernement de Côte d'Ivoire vit et entend faire vivre pleinement ses sites, des sites officiels, des sites intelligents, où l'on puisse trouver une réponse à presque toutes les questions qu'on se pose, en navigant avec un tel plaisir qu'on y resterait des heures !